

P R O C E S     V E R B A L

Séance inter-comité de Lully II a + b + c le 12.12.83 à 20 H.30

Présents : Lully II a - MM. Wicht, Balmer  
                  II b - M. & Mme Thompson  
                  II c - M. Fichtner

Absent : Lully I - tardivement invité, mais ne s'est pas  
                  présenté, ni excusé

Après plusieurs séances officielles de l'inter-comité, Lully II a procédé à une mise au point des différents problèmes. Les points suivants ont été discutés selon l'ordre du jour :

1. PROCES CONTRE LE PROMOTEUR

1.1. M. Thompson fait part d'une lettre de Maître Woodli (du 24.11.83) réclamant une avance de Frs 5'000,-- afin de poursuivre le procès, ce qui a été décidé dans l'assemblée générale extraordinaire en automne. Il a été décidé de verser le montant de 280,-- Frs par copropriétaire (5'000,--/18 env. 280,--) sur le compte de Lully II c, qui le transmettra à M. Woodli. D'autre part, MM. Thompson, Fichtner et Balmer auront un entretien avec M. Woodli le 19.12.83 pour discuter des détails de la réouverture du procès ainsi que des questions financières résultant du fait que Lully II continue le procès sans la participation de Lully I.

1.2. M. Thompson remet à l'inter-comité une copie de la dernière assemblée générale de Lully I. Lully I a reconfirmé sa décision de ne plus participer au procès de Lully II. La question de la participation financière de Lully II et Lully I se pose en conséquence. Il a été décidé qu'un compte exact de tous les paiements effectués par Lully II a + b + c seraient établis en vue d'un éclaircissement avec M. Woodli. M. Thompson demande au Trésorier de Lully I une copie de toutes les factures et paiements à M. Woodli.

.../...

2. DIVERS

- 2.1. M. Fichtner explique que la fuite d'eau dans l'entrée du garage a été déclarée auprès des assurances de Lully II a,b,c et que les assurances, après expertise, se sont déclarées d'accord de prendre en charge le dégagement du tuyau d'eau et la remise en état (frs, 5'200,--), seuls les frais de remplacement de la conduite d'eau restent à la charge de la copropriété. Au moment de la réparation (avant Noël 83 ou début janvier 84), l'installateur M. Matti va également effectuer la mise en place d'une éprouvette dans la tuyauterie d'eau chaude dans la maison Fichtner/Courvoisier. L'éprouvette permettra l'observation périodique des dépôts calcaires dans le tuyau. Les frais de cette éprouvette ainsi que la réparation du tuyau d'eau se montent à env. Frs. 900,-- et seront répartis dans l'ensemble de Lully L + II, soit env. 25,-- Frs par copropriétaire.
- 2.2. M. Fichtner remet une offre de l'installateur Matti pour l'installation de deux filtres de sable à côté des compteurs d'eau. L'offre se monte à Frs. 4'500,-- pour l'ensemble. Ce prix semble cher et il a été décidé de demander d'autres offres avant de décider avec Lully I l'installation de ce filtre.
- 2.3. M. Fichtner propose de demander à l'assurance SECURA le montant d'une assurance collective "Multirisque Immeuble". Il s'est avéré assez compliqué, de traiter avec 8 assurances différentes, pour régler un cas de sinistre. Le sinistre actuel permet l'annulation des autres assurances et la conclusion d'une assurance collective.

Lully, le 16 décembre 1983

K. FICHTNER

Copie pour information à Lully I